




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-323**

Séance publique du

20 novembre 2020

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201120- lmc1181081-DE-1-1
Date de signature : 26/11/2020
Date de réception : jeudi 26 novembre 2020
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS NATIONALE, RÉGIONALE, DÉPARTEMENTALE ET ONDA POUR LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE

Le 20 novembre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 13/11/2020, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Kayané BIANCO, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Michael ZAZOUN.
Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2020

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS NATIONALE, RÉGIONALE, DÉPARTEMENTALE ET ONDA POUR LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Théâtre du Bois de l'Aune est aujourd'hui solidement implanté sur le territoire du Jas de Bouffan et dans le paysage culturel, local, régional et national par la mise en œuvre d'une programmation artistique ambitieuse, accessible au plus grand nombre et par son travail d'action et de médiation culturelle.

En 2021, le Théâtre du Bois de l'Aune poursuivra son action autour des axes suivants :

- élaborer une offre artistique et culturelle et des actions de médiation hors les murs,
- développer le travail mené avec les publics du territoire par l'organisation de projets participatifs associant artistes et habitants du territoire,
- apporter son soutien et son expertise en faveur de la création artistique en accueillant des compagnies locales et/ou nationales et/ou internationales en résidence,
- soutenir la diffusion des compagnies régionales et (inter)nationales en résonance avec la ligne artistique, du Bois de l'Aune dans la programmation de saison.

Le Théâtre du Bois de l'Aune souhaite faire des demandes de subventions pour le compte de la Ville d'Aix-en-Provence :

- à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Drac) pour un montant maximum de 60 000 €,
- au Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur pour un montant maximum de 60 000 €,
- au Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour un montant maximum de 45 000 €,

- à l'Office national de Diffusion artistique (ONDA) pour un montant maximum de 20 000 €.

C'est pourquoi, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de 60 000 € maximum sera adressée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),
- **DÉCIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de 60 000 € maximum sera adressée au Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,
- **DÉCIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de 45 000 € maximum sera adressée au Conseil Départemental des Bouches du Rhône,
- **DÉCIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de 20 000 € maximum sera adressée à l'Office national de Diffusion artistique (ONDA),
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à encaisser les recettes correspondantes pour un montant maximal de 185 000 €,
- **DIRE** que ces recettes seront affectées en dépense au budget de la Direction du Théâtre du Bois de l'Aune imputation 92314 611 5287 (n°astre 8010),
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Élu délégué à signer tout document afférent à cette demande.

DL.2020-323 - DEMANDES DE SUBVENTIONS NATIONALE, RÉGIONALE,
DÉPARTEMENTALE ET ONDA POUR LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»